



AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport d'étude du préavis no 55/01

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (CF), composée de Mme Anita Rihs et de MM. Daniel Corod, André Piguet, Georges Suter et Claude Durand, s'est réunie le 4 septembre pour étudier le préavis relatif aux crédits supplémentaires au budget 2001. M. Georges Suter était excusé et le Syndic, en tant que Municipal de finances, a répondu à toutes les questions posées.

Remarques générales

- Tout comme pour l'exercice précédent, la Municipalité fait part au Conseil Communal de dépenses supplémentaires par rapport au budget 2001. Elle le fait sans attendre le bouclage de l'exercice, par souci de transparence. Il est à noter que la Municipalité a la compétence pour engager la plupart des dépenses de ce préavis.
- Bien que les deux tiers de l'exercice courant soient écoulés, la Municipalité n'est pas encore en mesure d'évaluer les résultats probables de l'année 2001. Rappelons que le budget majoré de ces dépenses supplémentaires prévoit un excédent de charges de plus de Fr. 900'000.-, ce qui devrait inciter à la prudence.
- Les rentrées budgétées sont toujours sujettes à caution. Cependant, l'expérience des dernières années démontre qu'elles sont en principe supérieures aux montants budgétés, ce que la Municipalité confirme pour l'exercice en cours.
- L'endettement de la Commune reste au niveau de celui qui prévalait à fin 2000.
- Aucun conseiller n'a formulé de questions à la CF.

Commentaires détaillés

- 101.3185 Le compte des honoraires et frais d'expertise est déjà en dépassement. Avec les montants engagés, mais non encore comptabilisés, une augmentation de 50% par rapport au budget est probable.
- 110.3091 La formation professionnelle est nécessaire si l'on veut améliorer l'efficacité du personnel et les capacités de management de l'encadrement. Dans un contexte budgétaire, la CF propose que les frais de formation soient admis d'office dans la limite de 2% de la masse salariale annuelle.
- 350.3185 Si l'on souhaite se départir un jour des biens communaux situés autour de l'auberge communale, une étude de valorisation des bâtiments est nécessaire. De même, une étude de transformation de l'auberge permettra de décider de son avenir, en particulier de choisir la solution la plus judicieuse, allant de la vente simple à la rénovation, voire à son extension.
- 352.3114 L'armoire d'exposition servira aux travaux manuels.
- 352.3141 L'installation de cache-radiateurs peut surprendre après tant d'années passées sans protection. Cette dépense est justifiée par les incidents rencontrés, des enfants s'étant régulièrement brûlés. Par contre, la ventilation ne semble pas une première nécessité.
- 355.3114 C'est un oubli au budget pour un achat fort utile.
- 440.3011 Il s'agit d'engager une personne qui n'avait pas été remplacée à la voirie. Cet engagement permettra d'éliminer les prestations correspondantes de l'entreprise spécialisée. Le montant indiqué correspond au salaire du dernier trimestre de l'année. Mais globalement les charges totales ne devraient en principe pas augmenter. Si au niveau financier l'impact est nul, voire favorable, c'est néanmoins une décision d'augmentation de l'effectif. L'engagement d'un collaborateur implique également de considérer les achats nécessaires à la réalisation de ses tâches.
- 440.3114 Cet achat de tondeuse remplacera du matériel existant et/ou évitera la location d'engins.

Position de la CF

- La CF relève que certains investissements ou engagements de personnel visent à remplacer des prestations fournies par des sociétés tierces. Pour ces cas, la CF souhaiterait qu'un calcul de rentabilité soit effectué afin de décider, ou le cas échéant d'attribuer les priorités d'investissement, en tenant compte de leur efficacité.
- Si quelques dépenses peuvent sembler superflues, la plupart répondent à un réel besoin. Dès lors, la CF propose d'accepter ce préavis, tout en recommandant à la Municipalité de différer sur le prochain exercice ce qui peut l'être.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances, unanime, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal no 55/01 concernant des crédits supplémentaires au budget 2001 pour un montant total de Fr. 184'000.-,

lu le rapport de la Commission des Finances chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires pour un montant total de Fr. 184'000.- qui sont à porter sur les comptes mentionnés dans ce préavis.
2. d'accepter le budget 2001 avec un excédent de charges de Fr. 932'400.-.

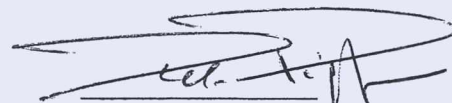
Prangins, le 8 septembre 2001.

La Commission des Finances

Anita Rihs



André Piguet



Daniel Corod



Georges Suter



Claude Durand
Rapporteur

